



# Villejust Informations

*BONNE ET HEUREUSE*

*ANNÉE 2021 !*



*Villejust  
Ville  
Verte*

## Dans ce numéro

Infos Pratiques	2
Cadre de Vie	4,5 et 14
Infos Administratives	6 et 7
Vie Municipale	8 et 9
Travaux	10 et 11
Notre dossier	12 et 13
Intercommunalité	15 et 16
Retour en images	17
Associations, Loisirs...	18 et 19

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE:

### (sur Rendez vous pour cause sanitaire)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Samedi (permanence): de 9h00 à 12h00

## NUMEROS UTILES:

Accueil – sacs végétaux : 01.69.31.74.40

Affaires générales – Etat civil : 01.69.31.74.43

Affaires scolaires : 01.69.31.74.42

Urbanisme : 01.69.31.74.46

(le service urbanisme est ouvert au public sans rendez vous, les lundis, mardis, jeudis et vendredis après midi et sur rendez-vous uniquement le matin de 9h00 à 10h30)

Communication: 01.69.31.74.47

Vie associative: 01.69.31.74.47

Services techniques (secrétariat) : 01.69.31.74.46

Fax: 01.60.14.65.82



## Le Maire et les élus sont à votre écoute.

Pour prendre rendez-vous, contactez le secrétariat du Maire et des élus au 01.69.31.74.41

ou envoyer un mail à :

secretariat-maire@mairie-villejust.fr



Igor TRICKOVSKI

Maire et Vice-Président de la Communauté Paris-Saclay

Sylvie ARMAND-BARBAZA 1<sup>ère</sup> Adjointe Finances

Valéry LAURENT 2<sup>ème</sup> Adjoint Développement Durable et Travaux

Isabelle ARMAND 3<sup>ème</sup> Adjointe Affaires Sociales

Richard PELISSERO 4<sup>ème</sup> Adjoint Urbanisme réglementaire et Aménagement

Pierre CAMBON 5<sup>ème</sup> Adjoint Numérique et Réseaux



## **BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA COMMUNE DE VILLEJUST**

**Directeur de la publication:** Igor Trickovski

**Rédaction:** Services municipaux, Elus, Communauté Paris Saclay, Associations de Villejust

**Mise en page:** Service communication.

**Crédit images:** 4J Evénements, Olivier Vouga, , Associations de Villejust, Unsplash, Services municipaux, DR.

Suivez nous sur

[www.villejust.fr](http://www.villejust.fr)



Impression sur du papier recyclé / Bulletin municipal tiré en 1 200 exemplaires.

**Pour plus d'informations:** [www.villejust.fr](http://www.villejust.fr) / Service communication: 01.69.31.74.47, [service-communication@mairie-villejust.fr](mailto:service-communication@mairie-villejust.fr)

## Edito



Chères Villejustiennes, chers Villejustiens,

C'est de tout cœur que je vous adresse en mon nom personnel, et au nom de la municipalité de Villejust, tous mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de sérénité pour cette nouvelle année.

L'édito de rentrée que j'avais initialement prévu ne convient finalement plus tout à fait au-delà de cette première phrase compte-tenu des circonstances. En effet, je voulais et espérais ce début d'année plein d'espoir, de joie, d'encouragements à vivre, d'aucuns diraient de résilience. Mais à peine passée la petite parenthèse festive de Noël et du Nouvel An, sobre et responsable comme nous le commandaient les exigences sanitaires, les nouvelles et annonces ne nous enjoignaient pas au plus grand optimisme.

Nos cousins britanniques, désormais un peu plus éloignés depuis le Brexit, nous ont appris l'existence d'un « variant » du virus sur le territoire, pas plus dangereux mais potentiellement plus contagieux et risquant de nous parvenir... d'autres variants plus exotiques semblent apparaître, les indicateurs statistiques de tests ont continué à aller croissant... et bilan de nouvelles contraintes gouvernementales nous sont imposées avec un couvre-feu décrété pour 18h à l'échelle nationale à compter de ce samedi 16 janvier 2021... bref, la situation n'est toujours pas simple.

Mais pour autant devons-nous absolument nous sentir abattus ? Non. Et c'est là le merveilleux de la vie que nous ne devons pas oublier. Parce que nous sommes vivants, nous nous adaptons aux situations complexes qui se présentent à nous pour préserver cette vie qui est justement notre bien le plus cher.

Et c'est là qu'on retrouve déjà une jolie lueur d'espoir avec des vaccins qui ont été élaborés et une campagne vaccinale qui se met déjà en place avec des centres de proximité pour lesquels vous trouverez toutes les informations nécessaires dans ce numéro. A ce sujet je ne dirais qu'une chose « Joseph Meister ». Ce nom, nous le connaissons tous, il évoque au moins un lointain souvenir d'école. C'est le nom du jeune garçon qui fut le premier à être vacciné par Louis Pasteur le sauvant ainsi de la rage. La vaccination fait partie de notre patrimoine scientifique et sanitaire, pour ma part je lui accorde ma confiance et vous invite, surtout pour ceux dont l'âge et les conditions de santé en font des publics prioritaires à s'inscrire pour se faire vacciner et ainsi se protéger, ainsi que leur entourage.

C'est cette même capacité de préservation de nos vies que nous devons prendre pour exemple pour développer notre capacité à préserver notre environnement. C'est dans cet esprit que j'ai souhaité la création de ce que l'on peut appeler un label local, « **V<sup>3</sup>** » **Villejust Ville Verte**. Parce que nous savons tous à présent qu'il nous appartient à tous d'agir concrètement pour limiter le réchauffement climatique, protéger la biodiversité et protéger notre patrimoine naturel. Chacun à notre niveau il nous faut prendre nos responsabilités, individuellement et en famille par nos pratiques et choix de consommation, collectivement par les actions que nous entreprenons et c'est là que notre commune se doit également d'agir à vos côtés, et au-delà au niveau étatique, industriel et international.

Ainsi, ce label **V<sup>3</sup>** j'espère que vous le verrez fleurir dans de nombreuses actions, pratiques et choix que nous mettons et mettrons en œuvre à Villejust, et cela avec vous. Ce seront des actions concrètes dans des domaines différents, allant d'une prise en compte des enjeux environnementaux dans l'élaboration de nos règlements d'urbanisme locaux dans le cadre de la révision de notre PLU, dans nos choix concernant les travaux et les achats municipaux, dans l'amélioration énergétique et thermique de nos bâtiments, dans notre gestion des espaces verts pour favoriser la préservation de la biodiversité, dans notre politique en matière de déchets, dans l'accompagnement à l'éducation aux pratiques durables en matière de mobilité et de consommation... autant de domaines dans lesquels nous espérons que nous cheminerons tous ensemble pour agir concrètement pour nous, nos enfants et notre environnement qui est notre bien commun.

C'est dans cet esprit, plein d'espoir, que je vous souhaite à toutes et tous une belle, heureuse et souhaitons-le la plus sereine possible année 2021.

*Bien sincèrement,*

Igor TRICKOVSKI

Maire de Villejust

Vice-Président de la Communauté Paris-Saclay



*« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La nature, mutilée, surexploitée, ne parvient plus à se reconstituer, et nous refusons de l'admettre. [...]*

*La Terre et l'humanité sont en péril, et nous en sommes tous responsables. »*

*Jacques CHIRAC—Septembre 2002—Johannesburg*

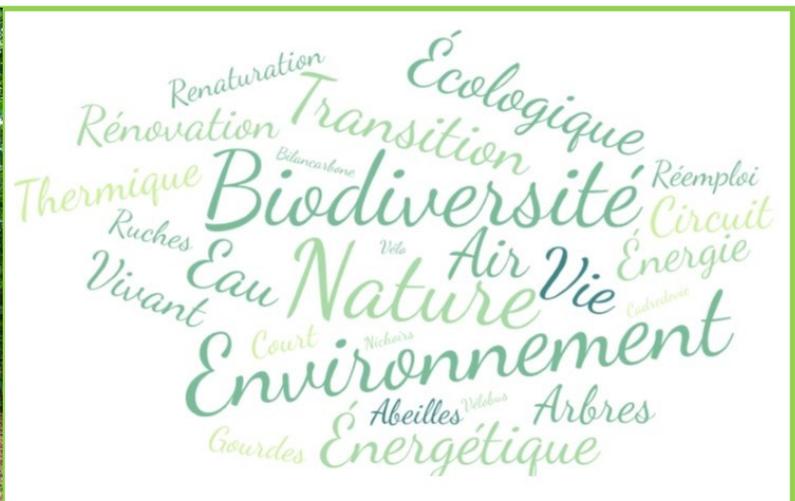
*En 2021 il n'est plus temps d'attendre.*

*Notre environnement est notre premier patrimoine, celui dont nous sommes responsables collectivement et que nous léguons à nos enfants. Cette année à Villejust nous nous engageons durablement à mettre nos actes en cohérence avec la prise en compte du réchauffement climatique et de la nécessaire transition écologique. Pour cela nous créons le label local **V<sup>3</sup> Villejust Ville Verte**, pour prendre conscience que c'est la somme de nos actions, individuelles et collectives qui contribueront à préserver la nature et notre Maison commune.*

Ainsi, ces actions, choix et pratiques se déclineront à l'échelle de l'ensemble des domaines d'intervention de la Ville :

- \* Des éléments réglementaires favorisant la prise en compte environnementale dans le PLU (ratios de pleine terre, gestion hydraulique, inventaires naturels...);
- \* Un bilan énergétique des bâtiments communaux dans le cadre d'un plan d'entretien pour améliorer les isolations et performances techniques pour lutter contre les déperditions ;
- \* Des choix en matière de travaux sur les matériaux et méthodes plus respectueuses de l'environnement et moins énergivores, et sur les achats notamment en privilégiant les fabrications plus locales et surtout françaises, ou sur des véhicules en préférant les motorisations électriques ou alternatives quand cela est possible ;
- \* Des actions de préservation et favorisant la biodiversité par la gestion des espaces verts avec des périmètres de fauchage tardif, un bilan d'éclairage public pour conjuguer la nécessaire sécurité et la lutte contre la pollution lumineuse, l'installation de ruches et abeilles, et l'implantation de nichoirs à chauve-souris et hôtels à insectes... et des plantations d'arbres complémentaires ;
- \* Avec nos partenaires que sont le SIOM pour les déchets et le SIAHVY pour la rivière, continuer à entreprendre des actions de réduction des déchets, rationalisation des collectes, du tri et du réemploi (à l'image du passage à la collecte des encombrants à la demande) et de préservation de notre rivière et notre patrimoine hydraulique ;
- \* L'accompagnement à la pratique du vélo, notamment par des aménagements de sécurité et de pistes, des opérations de sensibilisation et une expérimentation «vélobus» ;
- \* L'éducation aux pratiques durables, par des actions pédagogiques, des opérations de nettoyage avec les écoles et les habitants, par des choix de filière d'approvisionnement pour la restauration scolaire, par de l'information et de la formation sur les bonnes pratiques, et pour bien commencer l'année, par l'attribution dans les prochains jours à chaque enfant de l'accueil de loisirs d'une gourde écologique, fabriquée en France, pour supprimer les bouteilles plastiques et les gobelets jetables... et bien d'autres encore...

Autant de petits gestes et actions de plus grande envergure, qui additionnées à tous ceux que vous accomplissez au quotidien représenteront la part que Villejust réalise pour contribuer à préserver l'environnement.



## INFORMATIONS COVID



### Récapitulatif des annonces faites par le Gouvernement

14 janvier 2021

La situation de la France est honorable par rapport à celle de l'Europe.

La situation est stabilisée mais préoccupante tout de même. La circulation est toujours active. Le nombre de patient hospitalisé est stable mais sur un plateau haut. L'apparition des 2 variants du virus et en particulier celui d'Angleterre, plus contagieux mais pas plus grave et serait sensible au vaccin. Dans ce contexte, le Gouvernement prend de nouvelles mesures qui seront applicables à partir du Samedi 16 janvier 2021, à 18h:

**Couvre-feu généralisé à 18h sur le territoire national à partir de Samedi 16 janvier et pour une durée de 15 jours au minimum, avec les mêmes dérogations qu'auparavant.**

Fermeture de tous les commerces ou services recevant du public à 18h, exception pour les lieux servant à des missions d'intérêt général. Le Gouvernement encourage à ouvrir le dimanche.

Strict respect des jauges dans les magasins et centres commerciaux.

Établissements scolaires restent ouverts.

Renforcement des protocoles dans les cantines scolaires.

Interdiction des activités sportives scolaires et extra scolaires en intérieur.

Les activités culturelles en intérieur sont maintenues, dans le respect des règles sanitaires et jusqu'à 18h.

Les salles de spectacles, musées, cinémas restent fermés.

Les restaurants et bars ne sont pas autorisés à ouvrir.

Renfort des contrôles aux frontières, tests négatifs obligatoires, de moins de 72h, pour embarquer dans un avion à destination de la France et engagement à 7 jours d'isolement à l'arrivée (exceptions limitées pour les travailleurs transfrontaliers).

**La situation n'exige pas de nouveau confinement, mais si la situation se dégrade, un nouveau confinement serait possible.**



**Pendant ce couvre-feu, seuls certains déplacements seront possibles, à condition de se munir d'une attestation dérogatoire notamment :**

- ✓ Se rendre ou revenir de son lieu de travail, à une formation professionnelle, effectuer un déplacement professionnel ne pouvant être reporté
- ✓ Des motifs familiaux impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires, notamment aux personnes en situation de handicap ou pour la garde d'enfants
- ✓ Des motifs médicaux : aller à l'hôpital, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et achat de médicaments
- ✓ Participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative (maraudes des associations de lutte contre la pauvreté ou distributions d'aides alimentaires à domicile)
- ✓ Les personnes en situation de handicap et leur accompagnant
- ✓ Promener un animal domestique autour de son domicile
- ✓ La pratique sportive ou la promenade en plein air sera interdite de 18h à 6h du matin

**Pendant la journée, les déplacements seront autorisés et l'attestation ne sera plus nécessaire; les déplacements entre régions seront autorisés.**

Vous pouvez retrouver un modèle de cette attestation sur le site internet de la Mairie, utiliser l'application #TousAntiCovid, pour ceux n'ayant ni moyen d'impression, ni smartphone, des exemplaires sont disponibles à l'accueil de la Mairie.

## OUVERTURE DES CENTRES COMMUNAUX DE VACCINATION DANS LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

La campagne de vaccination a commencé en Essonne depuis le 5 janvier 2020, à destination des personnels de santé âgés de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités, au centre de vaccination du Centre Hospitalier Sud-Francilien (CHSF) de Corbeil-Essonnes, et avec l'ouverture ensuite des centres de vaccination au niveau des centres hospitaliers de Longjumeau et d'Étampes.

Mercredi 13 janvier, deux premiers centres de vaccination hors structures hospitalières ont ouvert à **Massy** et Montgeron. Ils ont pour vocation, dans un premier temps, à vacciner également les personnels de santé.

À compter du 18 janvier 2021, la campagne de vaccination entrera dans une nouvelle phase pour s'étendre d'une part aux résidents des EHPAD non-adossés à des structures hospitalières et d'autre part aux personnes âgées de plus de 75 ans résidant hors EHPAD et structures assimilées.

Afin de mettre en œuvre cette nouvelle phase dans le département, 14 centres de vaccination supplémentaires vont ouvrir, sur les communes suivantes :

- Igny (18 janvier)
- **Longjumeau** (18 janvier)
- Gif-sur-Yvette (18 janvier)
- Athis-Mons (18 janvier)
- Brunoy (18 janvier)
- **Nozay** (18 janvier)
- Savigny-sur-Orge (18 janvier)
- Sainte-Geneviève-des-Bois (18 janvier)
- Évry-Courcouronnes (18 janvier)
- Brétigny-sur-Orge (18 janvier)
- Dourdan (18 janvier)
- Cerny (25 janvier)
- Limours (25 janvier)
- Arpajon (25 janvier)

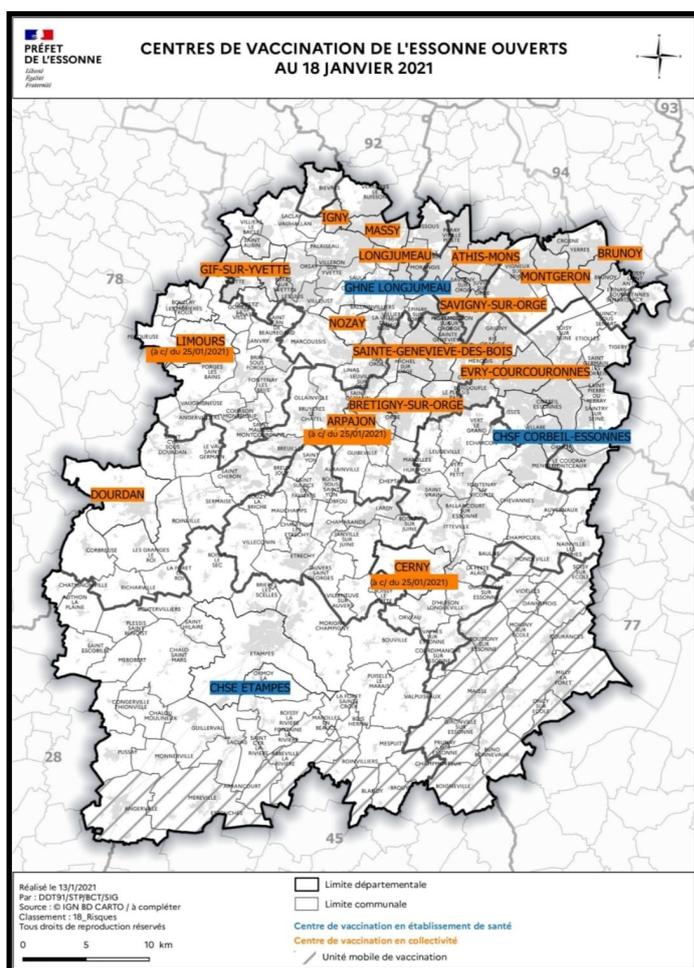
Pour l'ensemble des centres, les modalités de prise de rendez-vous sont sur le site:

<https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html>

ou en appelant le numéro vert gratuit: **0 800 009 110**

Si vous rencontrez un **problème de transport** pour vous déplacer vers un centre de vaccination, vous pouvez solliciter un aide auprès du Département en envoyant un mail à :

[transports@cd-essonne.fr](mailto:transports@cd-essonne.fr)



### Comment prendre rendez-vous ?

Les personnes de plus de 75 ans pourront s'inscrire dans n'importe quel centre de vaccination du département, par téléphone en appelant directement le centre concerné, ou sur les plateformes de prise de rendez-vous en ligne pour chacun des centres (par exemple <https://www.doctolib.fr/>, <https://www.maiia.com/> et <https://www.keldoc.com/>).

La présence de médecins étant systématiquement prévue dans les centres de vaccination, il n'est pas nécessaire de disposer d'une prescription pour effectuer la démarche de vaccination. Toutefois, l'établissement préalable d'une prescription par le médecin traitant peut simplifier la consultation pré-vaccinale au sein du centre de vaccination.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020 (EXTRAIT)

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

*Le Conseil Municipal,*

**PREND ACTE** de la présentation du rapport CRC d'Ile de France sur la gestion de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay pour les exercices 2016 et suivants.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay du 30 septembre 2020.

*Le Conseil Municipal,*

**PREND ACTE** du rapport annuel 2019 du SIOM de la Vallée de Chevreuse sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

*Le Conseil Municipal,*

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité du SIAHVY 2019.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE** d'accorder une remise de dette en faveur de cette famille, pour le titre n°484, 501 et 525 de l'année 2019, d'un montant total de 329,01€ Monsieur le Maire et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune de Villejust pour le mandat 2020:2026 annexé à la délibération;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE D'INTEGRER** à l'annexe 2 de la délibération du 20 février 2018 - filière technique - les cadres d'emploi des ingénieurs territoriaux et des techniciens territoriaux, à compter du 1er novembre 2020,

**DECIDE DE FIXER** les plafonds annuels du RIFSEEP pour les cadres d'emploi des ingénieurs et des techniciens territoriaux conformément aux textes en vigueur.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière relative au contrat de coopération conclue entre la Communauté Paris-Saclay et le Département de l'Essonne pour la fourniture d'équipements de protection contre la Covid-19, et leurs avenants éventuels.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE** de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal,

**DIT** que les objectifs poursuivis sont:

- d'encadrer la constructibilité pour un développement cohérent et harmonieux des espaces urbains tout en maintenant un bon niveau d'équipement de la commune,
- maintenir le « jardin » en ville et préserver le paysage,
- favoriser la qualité du cadre de vie en passant notamment par la préservation de l'environnement et l'accompagnement dans la transition écologique,
- poursuivre l'accompagnement du développement économique sur le parc d'activités de Courtaboeuf, notamment en lien avec les réglementations des autres communes du Parc.

**DECIDE** d'ouvrir la consultation préalable à cette révision du document d'urbanisme,

**DIT** que la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, se fera sous la forme:

- de la mise à disposition d'un cahier de concertation qui permettra à chacun de communiquer ses remarques en mairie,
- d'une adresse e-mail permettant d'adresser ses remarques par internet,
- de la mise à disposition des principales étapes du projet,
- de réunions publiques de présentation du projet,
- d'une information sur le site internet de la commune,
- de la diffusion d'une forme de brochure,
- de panneaux de présentation.

**RAPPELLE** qu'à compter de la publication de la présente délibération, il sera possible de surseoir à statuer dans les conditions et délais prévus à l'article L 424-1 du code de l'urbanisme sur toute demande d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan, notamment au regard des objectifs poursuivis qui sont énoncés dans la présente délibération ou qui se révéleraient dans le courant des études.

**DIT** que la présente délibération sera notifiée à:

- M. le Préfet, Mme la Présidente du Conseil Régional, M. le Président du Conseil Départemental, M. le Président de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, M. le Président d'Ile de France Mobilité, M. le Président de la Chambre d'Agriculture, M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, M. le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Messieurs les Maires de Villebon-sur-Yvette, Saulx-les-Chartreux, Nozay, Marcoussis, Les Ulis, M. le Président du SIAHVY.

Conformément au code de l'urbanisme la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie d'un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans le journal.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE** de classer, sans requête publique préalable, dans le domaine routier communal la voie ouverte à la circulation générale - Rue des coquelicots - Le clos du Bois Courtin - Tranche 1 et propriété de la collectivité,

**PRECISE** que la mesure de classement ne porte pas atteinte et n'affecte pas les fonctions de desserte ou de circulation générale qui continueront d'être assurées,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce classement.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DESIGNE** M. Pierre CAMBON en qualité de membre titulaire de la commission de suivi de l'usine d'incinération, et M. Hugues MASLARD en qualité de suppléant.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**AUTORISE** le Maire à signer avec la Chambre des métiers de l'Artisanat de l'Essonne la charte de soutien aux activités artisanales et locales « Consommez local, consommez artisanal ».

\*\*\*\*\*

Retrouvez les procès-verbaux des conseils municipaux dans leur intégralité sur notre site internet

[www.villejust.fr](http://www.villejust.fr) – Rubrique Votre Mairie – Les Conseils Municipaux

## RECENSEMENT ET JOURNÉE DE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement fait, il reçoit une **attestation de recensement**. Celle-ci est indispensable pour effectuer certaines démarches administratives (inscription au baccalauréat, permis de conduire...).

Pour se faire recenser, présentez-vous avec votre livret de famille, carte d'identité et justificatif de domicile au service Etat-civil de votre mairie, au cours du trimestre qui suit la date de votre anniversaire ou directement en ligne.

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) - Tél: 01 70 56 52 00

Le jeune qui s'est fait recensé est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).



## INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021 - 2022

Dès le 22 janvier et jusqu'au 15 mars, il est demandé aux familles d'effectuer l'inscription de leur(s) enfant(s) pour la rentrée scolaire de septembre 2021.

Vous pourrez télécharger l'imprimé sur le site de la Mairie ou le retirer à l'accueil de la Mairie, en prenant rendez-vous auprès du service scolaire au **01 69 31 74 42**

### NOUVELLES INSCRIPTIONS :

**Pour l'école maternelle « Les Tilleuls » :**

Enfants nés en 2018 (première inscription)

Nouvelles inscriptions (toutes les classes de la PS à la GS)

**Pour l'école élémentaire « Jeanne Chanson » :**

Nouvelles inscriptions (toutes les classes du CP au CM2)



### Liste des documents à préparer pour votre rendez-vous en Mairie

Le livret de famille

Le carnet de santé (vaccinations à jour)

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

En cas de séparation des parents, toutes pièce justificative de l'attribution du droit de garde (jugement, courrier des deux parents)

Le numéro de sécurité sociale sous lequel est rattaché l'enfant

Le numéro de mutuelle (nom et adresse)

La copie d'un document de la CAF faisant mention de votre numéro d'allocataire

L'attestation d'assurance scolaire (nom, adresse, no d'adhésion), à fournir au plus tard fin septembre 2021

Le certificat de radiation (dans le cas d'une scolarité dans une autre Commune)

### RENOUVELLEMENTS INSCRIPTIONS :

La fiche de renseignements pré-remplie sera adressée aux parents dans les prochaines semaines.

Sans le retour de la fiche nous ne pourrons pas enregistrer vos réservations aux différentes activités scolaires ou périscolaires.

## ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT—TRAVAUX

Les travaux d'extension de l'Accueil de Loisirs de Villejust touchent à leur fin.

Après presque 2 ans de concertation et de travaux, le nouveau bâtiment est sorti de terre et les finitions sont en cours. Grâce à la volonté municipale et à un protocole sanitaire strict, les entreprises qui travaillaient sur le chantier ont pu continuer à travailler malgré le coronavirus afin de limiter le retard de livraison.

Les enfants fréquentant la structure pourront être accueillis très prochainement.

La surface totale de **750m<sup>2</sup>**, se décompose en 3 volumes de bâtiment de plein pied juxtaposés offrant:

- 3 grandes salles d'activités avec un espace hall/accueils
- 1 espace central avec bureau, sanitaires, local technique et office,
- 1 espace restauration avec un réfectoire et une salle à manger.



### Un équipement écologiquement responsable:

La municipalité a souhaité mettre l'accent sur un bâtiment développement durable.

Sa conception bioclimatique - avec puits de lumière au plafond et baies vitrées pour profiter des apports solaires - et son chauffage par ventilation double flux qui récupère les calories de l'air expulsé, permettra une consommation d'énergie maîtrisée.

Les biomatériaux utilisés comme la construction de la charpente en bois, les parois amovibles permettant de moduler les espaces ou la toiture végétalisée, confirme la volonté d'une construction écologiquement responsable.





La Presse en parle...

Retrouvez l'article consacré aux travaux d'extension de l'accueil de loisirs dans le magazine « Bati Métiers » n°61 de Décembre 2020.



## LA SALLE DE SPECTACLE DES COUDRAYES FAIT PEAU NEUVE

Depuis octobre 2020, la municipalité a engagé des travaux de rénovation dans la salle de spectacles des Coudrayes.

Construite en 1994, cette salle a accueilli de nombreux artistes confirmés et amateurs, des après-midis dansant, des fêtes d'écoles et autres spectacles de théâtre. Il était temps de lui redonner un petit coup de jeune et de remplacer le matériel vieillissant après de nombreuses années de service.



La période de confinement a été propice au changement et permis de mobiliser les entreprises, dans le respect des gestes sanitaires. Les travaux se sont déroulés en deux temps.

Tout d'abord, l'ensemble des murs ont été repeints pendant les vacances de la Toussaint puis tout le matériel son et lumière a été enlevé la première semaine des vacances de Noël et le nouveau matériel a été monté la deuxième semaine des vacances.

Les dernières mesures ont été prises tout début janvier 2021 afin de commander les derniers éléments, à savoir, les rideaux occultant des fenêtres et les rideaux de scène. Ceux-ci sont en cours de fabrication et devraient être posés prochainement.

### Des entreprises locales mobilisées

Afin de mener à bien cette rénovation, la municipalité a fait appel aux professionnels locaux.

L'entreprise *MGR*, basée à **Villejust**, s'est chargée des travaux de peinture tandis que l'entreprise *L'Acoustics* (en collaboration avec l'entreprise spécialisée dans l'évènementiel « 4J Evènement ») basée à **Marcoussis**, ont démonté l'existant et mis en place le matériel son et lumière.



*L'Acoustics* est leader sur le marché mondial en terme de création et de production de matériel son. L'entreprise équipe plus de 50% des festivals dans le monde et exporte son matériel dans plus de 80 pays. C'est une référence dans le monde du spectacle.

## UN INVESTISSEMENT SUBVENTIONNE:

Le Conseil Départemental de l'Essonne, acteur du rayonnement culturel de son territoire a mis en place un dispositif d'Aide à l'Investissement Culturel (AIC) depuis 2016. Ce soutien financier en faveur des collectivités a pour objectif de soutenir la restauration et la conservation du patrimoine et des équipements culturels du territoire.

Dans le cadre de ce dispositif, la Commune de Villejust a présenté un dossier complet:

- **TRAVAUX DE PEINTURE:** Afin d'accueillir les publics et artistes dans les meilleures conditions, un rafraîchissement de la salle des Coudrayes a été effectué.
- **MISE EN CONFORMITE DE L'ELECTRICITE :** Mise en place d'une armoire électrique 32A triphasé et d'un disjoncteur différentiel, changement du câblage électrique lumière, vérification de l'armoire électrique par un bureau de contrôle.
- **RENOUVELLEMENT DU PARC AUDIOVISUEL :** Renouvellement de tout le parc son de la salle. Changement des enceintes de diffusion, des amplificateurs, des retours et investissement dans un kit microphones et câbles afin de garantir une petite autonomie dans l'accueil des artistes et groupes et surtout éviter la location de matériel lors de chaque représentation.
- **RENOUVELLEMENT DU PARC LUMIERE :** Création d'un pont autoporté et d'une arche en aluminium capable de soutenir les lumières led. La municipalité prend le parti d'investir dans du matériel de qualité et beaucoup moins énergivore qu'auparavant.
- **CHANGEMENT DES PENDRILLONS :** Changement de tous les pendrillons (fond de scène, côté de scène, backstage, jupe, avant scène) et remplacement par du velours Argos coton noir classé M1 ignifugé).

**Le coût global des travaux s'élève à 72 960 €.**

**Cet investissement fait par la municipalité a été subventionné à hauteur de 27.4 % par le Conseil Départemental de l'Essonne, soit un montant de 20 000 €.**

Venez découvrir ou redécouvrir notre salle de spectacle à l'occasion de la prochaine « Parenthèse des Coudrayes » !





### INFORMATION IMPORTANTE:

**A partir du 1<sup>er</sup> Février 2021,**  
l'enlèvement des Encombrants et des DEEE se fera  
**sur appel téléphonique uniquement**

Dès le 1<sup>er</sup> février, les habitants de Villejust pourront bénéficier d'un service de proximité simple et pratique : l'enlèvement des encombrants. Remplaçant la collecte en porte à porte pour mieux répondre aux besoins des habitants, le dispositif a été adapté pour permettre en même temps le retrait des Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Conçu pour s'adapter aux besoins des habitants, ce service « sur mesure » y remplacera la collecte mensuelle en porte-à-porte.

#### Un service 2 en 1:

Ce nouveau service de proximité est tout à fait simple et pratique :

1. Quand vous voudrez faire enlever des encombrants (et par la même occasion des DEEE), vous appellerez le **01.73.07.90.80**.
2. Vous préciserez à l'opérateur la nature de ces objets.
3. Une date vous sera immédiatement proposée pour le passage de la benne (délai maximal : sous 2 semaines).
4. Vous déposerez vos encombrants, devant votre domicile, la veille du passage.
5. Le Jour J, le camion-benne les collectera.

Avec le **Siom** ENCOMBRANTS & DEEE :  
**C'EST QUAND VOUS VOULEZ !**  
☎ **01 73 07 90 80**



Le dispositif fera bien sûr l'objet d'un suivi et d'une évaluation tout au long d'une période test. Dans tous les cas, ce nouveau mode de collecte **n'induit pas de surcoût financier pour les contribuables**. Au contraire, si le service est généralisé à l'ensemble du territoire du Siom, le syndicat espère en tirer des économies d'échelle qui seront profitables à tous les habitants.

### RAMASSAGE DES VEGETAUX

La collecte des végétaux s'effectue toutes les semaines sauf durant les mois d'hiver. Vous trouverez ci-après les dates de ramassage pour les mois de janvier et février 2021.

**Mardi 26 Janvier 2021**

**Mardi 9 Février 2021**

**Mardi 23 Février 2021**





### Disparition de Paul LORIDANT

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Paul LORIDANT, le 22 décembre 2020. Maire créateur des Ulis de 1977 à 2008, Conseiller général du canton des Ulis de 1985 à 1988 et Sénateur de l'Essonne de 1986 à 2004. C'était un homme avec de profondes convictions et un élu d'expérience, toujours au service du territoire et de ses habitants. Connue pour ses « coups de gueule », il était passionné de la République et de ses valeurs. Son attachement pour l'Essonne et pour sa ville des Ulis, ainsi que son profond respect de l'intérêt général resteront dans nos mémoires.

Le Maire et la municipalité adressent au nom de Villejust toutes nos condoléances à sa famille et ses proches.

**PARTICIPEZ À**

# STARTUP FOR KIDS

10 \* 11 \* 12 AVRIL 2021

AVANT  
LE 22 JANVIER  
2021  
SUR  
[STARTUPFORKIDS.FR](http://STARTUPFORKIDS.FR)

**Paris-Saclay boutiques  
ouvre bientôt.  
Soyez prêts !**

Vos boutiques à deux pas  
ou à deux clics

**PARIS SACLAY**  
Communauté d'agglomération

**PARIS-SACLAY  
boutiques.com**

**DES RÉPONSES  
À VOS  
QUESTIONS  
SELON VOS  
BESOINS**

commerçants, artisans, entrepreneurs,  
indépendants, startups

**[www.cape-paris-saclay.com](http://www.cape-paris-saclay.com)**

**PARIS SACLAY**  
Communauté d'agglomération



# THD

## TRÈS HAUT DÉBIT

### UN PROBLÈME DE THD ?

Votre contact au SIPPAREC

**CHRISTOPHE DAHERON**

**cdaheron@sipparec.fr**  
**01 70 60 90 56**

Le **SIPPAREC** assure le déploiement de la fibre sur les villes de Ballainvilliers, Champlan, Chilly Mazarin, Epinay sur Orge, La Ville du Bois, Linas, Longjumeau, Marcoussis, Monthéry, Nozay, Saulx les Chartreux, Villebon sur Yvette et Villejust, pour le compte de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay

Dans ce cadre le SIPPAREC a délégué le déploiement à la société **Covage**

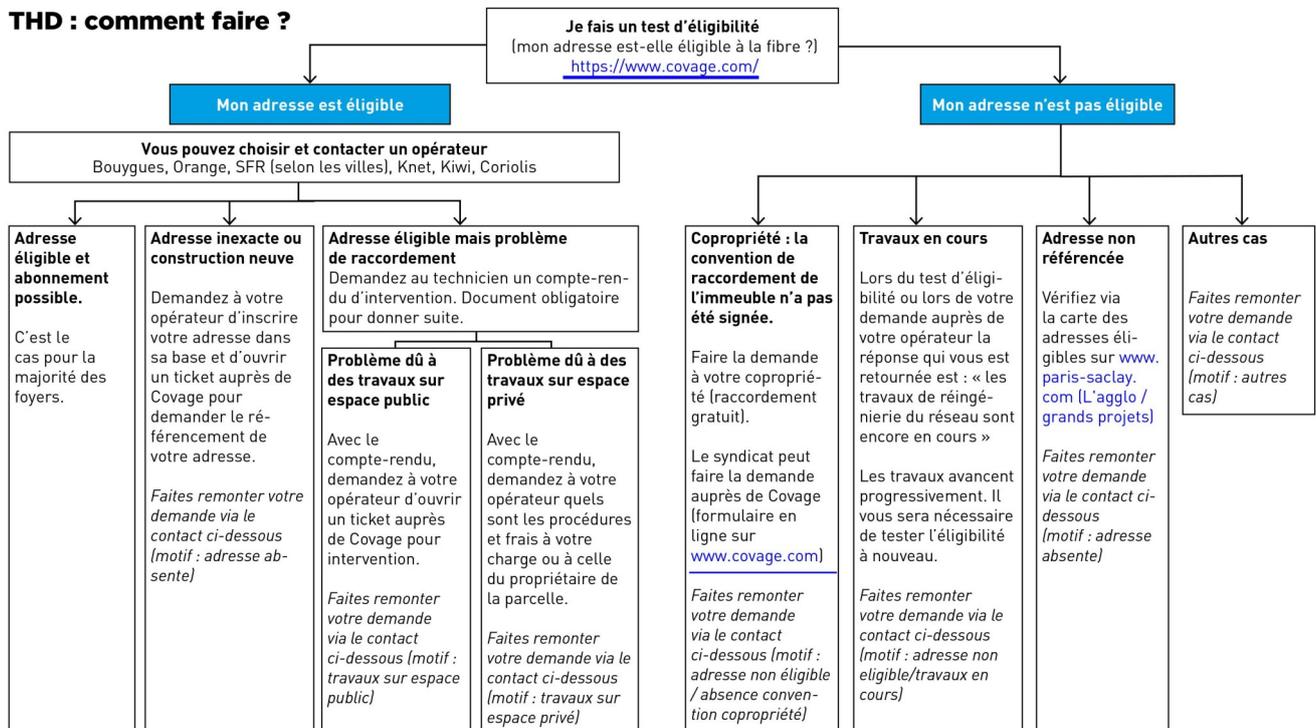
Pour permettre l'arrivée de nouveaux opérateurs, Covage a engagé des travaux de mise à niveau du réseau. Ces travaux impliquent un gel de tout nouvel abonnement et peuvent occasionner des dysfonctionnements de la qualité du service de fibre pour les habitants, qui avaient déjà un abonnement.

Actuellement 80% des foyers de cette DSP sont raccordables et 19% ont souscrit un abonnement à la fibre.

Vos élus communautaires s'engagent et mettent tout en œuvre pour assurer l'accès à la fibre pour tous, bien conscients que ce service est particulièrement indispensable en cette période.

**Pour vous accompagner dans vos démarches, l'agglomération vous propose ce document récapitulatif pour un traitement optimisé de vos demandes par le Sipparec, en fonction de votre situation.**

### THD : comment faire ?



**CONTACTS ET REMONTEES DE VOS DEMANDES : Christophe Daheron | [cdaheron@sipparec.fr](mailto:cdaheron@sipparec.fr) | 01 70 60 90 56**

Pour que l'agglomération puisse évaluer les remontées, n'hésitez pas à nous mettre en copie ([contact@paris-saclay.com](mailto:contact@paris-saclay.com))

**Consultez également la FAQ sur le site de Covage.**

## ACCUEIL DE LOISIRS

Les vacances de Noël ont été l'occasion de proposer un concours du déguisement le plus loufoque. Les enfants et les animateurs de l'Accueil de Loisirs se sont prêtés au jeu... Florilège des meilleurs déguisements. Bravo à tous les participants pour leur imagination !!



## CCAS



Les rassemblements étant interdits en cette période de crise sanitaire, le traditionnel goûter des Aînés autour de la galette des rois n'a pas pu se tenir comme chaque année...

Qu'à cela ne tienne, le Maire et les membres du CCAS ont des idées !

La galette a tout de même pu être partagée mais dans le cercle familial grâce à des « bons galettes » adressés à l'ensemble des aînés de la commune qui ont ainsi pu retirer leur galette, offerte par le CCAS, à la boulangerie de Villejust, du vendredi 8 au dimanche 10 janvier.

De quoi se régaler tout en contribuant à faire travailler notre commerce local.





## REGARDS EN ARRIERE

**Hector Bourges, curé de Villejust il y a 300 ans**

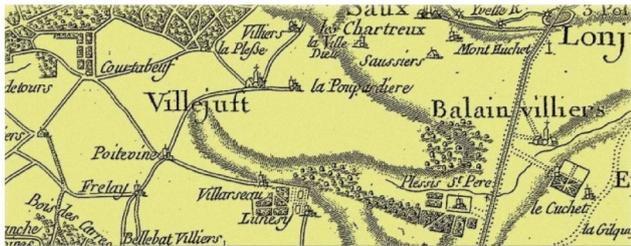
La découverte aux archives de l'Essonne du testament de l'un des curés de Villejust, **Hector Bourges**, nous éclaire sur les conditions de vie à Villejust à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle.

**Villejust est un village agricole isolé**

Les historiens de cette époque décrivent Villejust ainsi :

*Cette paroisse est à cinq lieues de Paris, à gauche de la route de Chartres, une lieue par de là Palaiseau. En approchant de ce village, on trouve du côté de Paris ; une montagne raide vers le haut de laquelle sont les vignes du lieu qui sont exposées vers le levant et produisent du bon vin blanc. Après quoi, on se trouve dans la plaine de labourages dans laquelle est bâti le village dont le territoire ne laisse pas d'être garni de vergers avec grande quantité de pommiers.*

Il est alors difficile de localiser Villejust sur une carte ou encore de s'y rendre. L'accès à la Route Royale n° 20 (notre RN 20 actuelle) n'existe pas encore. Cela renforce un peu plus son isolement, d'où les lentes évolutions de son habitat et de sa population estimée à 150 habitants en 1709.



Bien qu'écrite 50 ans après l'établissement du testament retrouvé, cette description peut être considérée comme lui étant contemporaine.

**Des conditions de vie difficiles**

À l'image des villages environnants, l'insécurité règne à Villejust. Les conditions de vie sont très difficiles, les famines dues aux mauvaises conditions météorologiques et les épidémies n'arrangent rien. La maréchaussée de Montlhéry peine à assurer la sécurité. La campagne est parcourue par des brigands ou des mendiants comme celui que le curé **Hector Bourges** enterra au cimetière paroissial :

*Le 28 avril de l'année 1685 a été enterré dans le cimetière un pauvre homme mendiant mort subitement, étant à Courtaboeuf chez la Veuve **Ledreix**, âgé de 45 à 50 ans qu'on ma dit être de Rambouillet, sur lequel on a trouvé deux chapelets et deux clefs savoir une grande qui peut être d'une maison et l'autre d'un coffre.*

**La tenue des registres paroissiaux**

Tous les ans, courant janvier, le curé se rend au Châtelet de Paris pour y remettre la copie des actes enregistrés au cours de l'année passée. Il clôture régulièrement les registres par ces mots comme ici, en 1705 :

*Je soussigné Prêtre Curé de Villejust et Fretay certifie la grosse<sup>1</sup> conforme à l'original fait à Paris le vingt deux janvier 1706. Extrait du registre des baptêmes mariages et enterrements faits dans l'église paroissiale Saint Julien de Villejust sur la minute dressée précédemment par nous curé soussigné pour*

<sup>1</sup> Grosse = copie, minute = original

*obéir aux ordres du Roy délivré et remis entre les mains de Messire **Louis Le Mercier**, greffier garde et conservateur des registres des tailles de l'élection et diocèse de Paris le vingt deuxième janvier mil sept cent six ce qui est certifié véritable.*

**Les revenus du curé**

Les curés de cette époque sont dotés de rentes et autres revenus offerts par les personnes aisées de leurs paroisses.

À la fin de 17<sup>ème</sup> siècle, Villarceau<sup>2</sup> appartient à **Pierre de Louvain, écuyer de la Petite Ecurie du Roi, seigneur de la terre et seigneurie de Villarceau, demeurant à Versailles à l'hôtel des Petites Ecuries du Roy.**

*Le 14 juillet 1700, le seigneur de Villarceau, de présent à Viljust, vend à **Hector de Bourges**, prêtre curé de Viljust, une rente annuelle de 50 livres, sur la maison terre et seigneurie de Villarceau, rachetable moyennant la somme de 1 000 livres.*

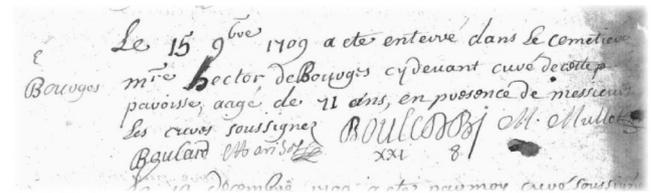
**Né vers 1638, Hector Bourges fut chanoine à Palaiseau avant d'être le curé de Villejust de 1684 à 1708.**

De nombreux événements furent célébrés par **Hector Bourges**, notamment les inhumations faites dans l'église<sup>3</sup>.

*Le 18<sup>ème</sup> jour de février 1686 fut enterré dans l'église **Louis Rousseau** âgé de 13 ans mort subitement par le malheur d'un cheval avec un septier de blé qui sont tombé sur lui dans un fossé à Courtaboeuf où il est mort. A été certifié par **Toussaint Redon**, la veuve **Ledreix** et plusieurs autres personnes et passants qui l'ont aussi certifié.*

En juin 1706, **Hector Bourges**, malade, peut difficilement assumer ses fonctions :

*le 17<sup>ème</sup> jour de juin 1706, **Catherine Goix** âgée de quarante ans ou environ, femme de **Jacques Chevalier** laboureur à la Saussay<sup>4</sup> après avoir reçu les sacrements a été enterrée par moi soussigné pour et en l'absence de monsieur le Curé dans l'église et présences de son mari et **Bernard Chevalier** et **Charles Goix** tous ont dit et déclaré ne savoir écrire ni signer fort le dit **Chevalier** son mari de ce requit suivant l'ordonnance. **Mullot**, chanoine à Palaiseau.*

**La fin de sa vie**

**Gilles Boulard** le remplace régulièrement dès 1707. **Hector Bourges**, malade, décède le 15 novembre 1709, il a 70 ans<sup>5</sup>.

Il ne fut pas enterré dans l'église comme il l'avait demandé mais dans le cimetière paroissial situé devant l'église<sup>6</sup>.

Nous publierons dans notre prochain article son testament écrit il y a près de 300 ans.

A suivre...

Pour Regards en arrière, Thierry ETIENNE

<sup>2</sup> Ferme située entre Villejust et Nozay

<sup>3</sup> Nous avons relevé dans les registres 70 inhumations faites dans l'église entre 1627 et 1716. En 1776, Louis XVI a interdit cette pratique insalubre.

<sup>4</sup> Hameau de Villejust (aujourd'hui disparu) situé entre Nozay et La Poitevine.

<sup>5</sup> En 1750, l'espérance de vie à la naissance était de 25 ans pour un homme.

<sup>6</sup> Il a été déplacé car trop exigu à la suite de l'épidémie de choléra de 1832.

L'APE Villejust VOUS SOUHAITE  
UNE TRÈS BELLE ANNÉE



Voici le programme des réjouissances que nous espérons organiser cette année!  
(si la situation sanitaire nous le permet)

### Cours particulier ou en groupe d'anglais à Villejust

« Je vous propose des cours d'Anglais avec suivi personnalisé, des cours conçus en vue de vous aider au mieux, en fonction de vos faiblesses et de vos points forts.

J'adapte mes cours à vos objectifs, qu'ils soient scolaires ou tremplins à vos objectifs salariaux et personnels !

Je vous propose la première entrevue gratuite pour que nous puissions voir quel est votre niveau et comment nous pourrions, si telle était votre envie, travailler ensemble.

Tout cela pour que vos résultats soient en adéquation avec l'investissement, en temps, efforts et coût pour atteindre vos objectifs ! »

**Lucie Monica Lemure**

Tél. : 07.49.16.76.28

Courriel : [luciemonicalemure@gmail.com](mailto:luciemonicalemure@gmail.com)

Site web :

[www.lescoursdelucie.com](http://www.lescoursdelucie.com)

Retrouvez toutes les formules et tarifs sur le site internet.



### Nouvelle activité sur Villejust: (Ecrivain public)

« Après 24 ans passés dans la même entreprise au sein d'un service commercial international puis en tant que responsable d'un service clients, j'ai souhaité me reconverter et être au service de la communication pour autrui.

Je suis au côté de ceux qui n'aiment pas, ne peuvent pas ou n'ont pas le temps d'écrire. C'est pourquoi je vous propose mes compétences pour tout ce qui concerne la rédaction et la correction de documents mais aussi pour les démarches administratives à faire sur internet.

Je répondrai au mieux à la diversité des demandes qu'elles soient d'ordre administratif, professionnel ou personnel. »

**Marie-Christine Brec**

Tél. : 06.52.72.13.23

Courriel : [contact.modernscribe@gmail.com](mailto:contact.modernscribe@gmail.com)

Site web : [www.modernscribe.online](http://www.modernscribe.online)

**Modern Scribe**  
*Je rédige pour vous.*

Je vous accompagne pour tout ce qui concerne la rédaction et la correction de documents mais aussi pour les démarches administratives à faire par écrit ou sur internet

Particuliers, Professionnels, Etudiants, Associations...

N'hésitez pas à me contacter.  
Devis gratuit.

*Etre à vos côtés pour vos démarches  
écrites ou numériques*

Tél. : 06.52.72.13.23  
Courriel : [contact.modernscribe@gmail.com](mailto:contact.modernscribe@gmail.com)  
Site web : [www.modernscribe.online](http://www.modernscribe.online)



Ce Noël, **OFFREZ**  
un cadeau qui a du  
**SENS...**  
**#DONDESANG**



# Merci !

Nous vous remercions chaleureusement d'avoir  
participé **lundi 11 janvier** à notre collecte de sang à  
**VILLEJUST**

Nous avons eu le plaisir d'accueillir **72 volontaires**,  
Dont **5 nouveaux donneurs**  
Et de prélever **57 personnes**.



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,  
DONNEZ VOTRE SANG !



[dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)



0 800 109 900 Service & appel gratuits